

# DECISION DU MAIRE

N° 792

DATE  
15 novembre 2022

---

**Attribution des cinq lots du marché n° 22-018 relatif aux prestations traiteurs pour la ville de Poissy**

---

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2124-1 et suivants, R. 2131-16 et suivants, R2131-19 et suivants et R. 2161-2 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant les avis d'appel public à la concurrence, publiés au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) en date du 25 mars 2022, annonce n° 2022/S060-156973, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés publics (BOAMP) en date du 29 mars 2022, annonce n° 22-41640 et sur le site achatpublic.com en date du 25 mars 2022,

Considérant qu'il a été reçu 5 plis,

Numéro d'ordre d'arrivée	Numéro du lot	Nom du candidat
1	1, 3, 4, 5	SASU ARA699 COCKTAILS ET SAVEURS
2	1, 2, 3, 4	FIRMIN TRAITEUR
3	5	BONNAIRE TRAITEUR
4	1, 2, 3, 4	SASU AROMES ET METS
5	1	SAS AUTRET TRAITEUR

Considérant qu'à l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres, lors de sa séance en date du 20 octobre 2022, a décidé, pour chaque lot, d'attribuer le marché aux sociétés suivantes :

LOTS	CANDIDATS RETENUS	MONTANT DE L'OFFRE EN € HT
Lot n° 1 : Cocktails simples et cocktails déjeunatoires/dîners	AUTRET TRAITEUR	140 155,45 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE
Lot n° 2 : Buffets froids ou chauds	AROMES ET METS	62 260 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE
Lot n° 3 : Repas déjeunatoires/dîners petits et grands	AROMES ET METS	52 965 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE
Lot n° 4 : Plateaux repas	FIRMIN TRAITEUR	7 095 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE
Lot n° 5 : Banquet des aînés	BONNAIRE TRAITEUR	51 810 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'attribuer les lots du marché n° 22-018 relatif aux prestations traiteurs pour la ville de Poissy aux sociétés suivantes et de fixer les dépenses définies comme suit :

LOTS	ATTRIBUTAIRES	MONTANT ANNUEL MAXI EN € HT (accord-cadre à bons de commande)
Lot n° 1 : Cocktails simples et cocktails déjeunatoires/dîners	AUTRET TRAITEUR 6, rue de l'Equerre ZI les Béthunes 95310 SAINT-OUEN L'AUMONE	200 000 €
Lot n° 2 : Buffets froids ou chauds	AROMES ET METS 39 rue de Corneilles 95220 HERBLAY	120 000 €
Lot n° 3 : Repas déjeunatoires/dîners petits et grands	AROMES ET METS 39 rue de Corneilles 95220 HERBLAY	280 000 €
Lot n° 4 : Plateaux repas	FIRMIN TRAITEUR 4 Chemin de la Plaine de Jouars 78490 MERE	20 000 €
Lot n° 5 : Banquet des aînés	BONNAIRE TRAITEUR 555 rue de Noyer des Bouttieres 76800 Saint-Etienne du Rouvray	50 000 €

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour une période de 1 an, reconductible trois fois, à compter de la date de réception de la notification.

**Article 3 :**

D'imputer les dépenses de fonctionnement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature 6288 et fonction 024/61/94.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

**#signature#**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**